Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous contacter concernant le projet de plateforme logistique que la société Soreprim envisage d'implanter sur la commune d'Héric.

Je suis habitant d'Héric et aussi riverain du parc d'activité de l'Erette Grand haie.

A ce titre je souhaite vous faire part de mes interrogations concernant ce projet d'ampleur sur la commune d'Héric.

Mes interrogations concernent principalement l'impact de ce projet sur :

1. L'augmentation importante du trafic de poids lourds et de véhicules légers sur la commune.

Selon les divers documents il est question d'un trafic de 150 à 200 poids lourds par jour (300 à 400 mouvements) et 120 véhicules légers pour les besoins de la plateforme. Ces véhicules emprunteraient, à priori selon l'étude, essentiellement la RN 137.

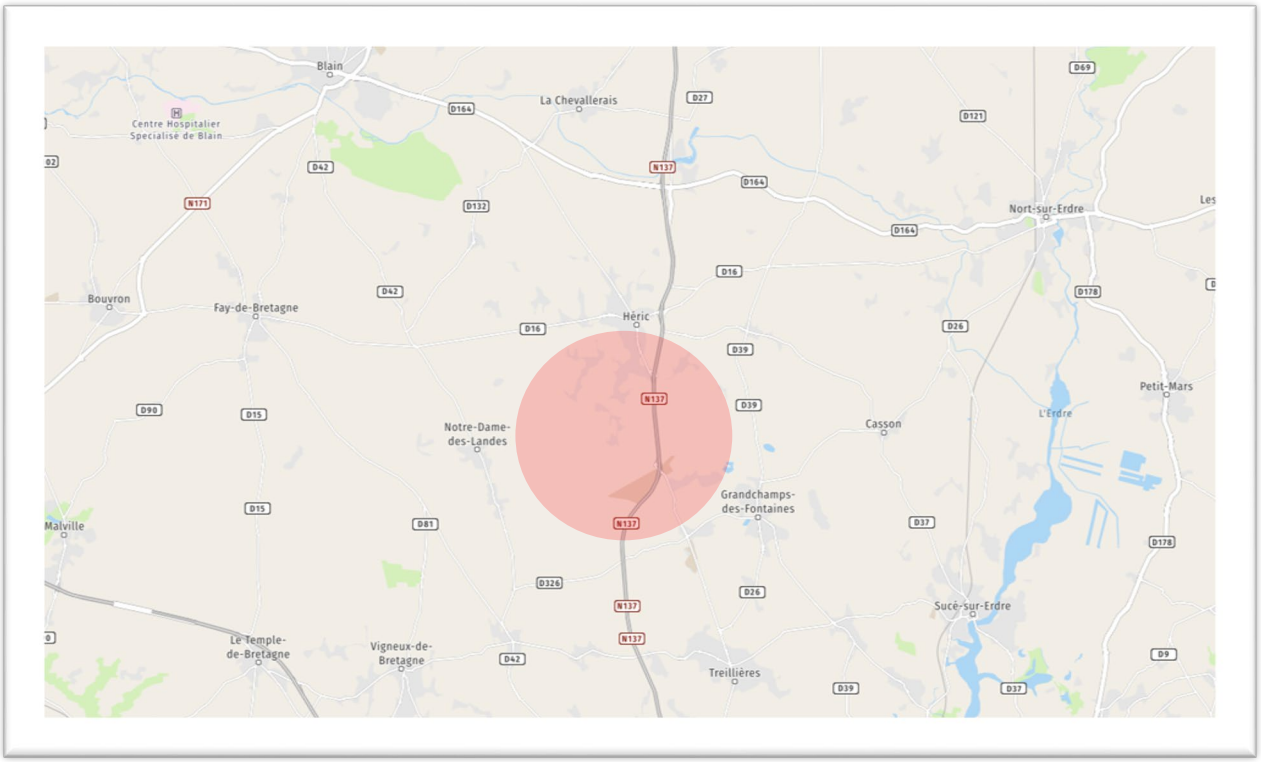

De fait ces véhicules quitteront la RN137 en venant de Nantes par une sortie relativement courte, tombant sur un stop (intersection avec la D537) dont la visibilité est très mauvaise, que ce soit sur la droite (vers Grandchamps) ou sur la gauche (vers le parc d'activité). Compte tenu de l'augmentation du trafic il y aura un risque de bouchon dans la sortie pouvant « déborder » sur la RN137.

Cette zone deviendrait donc plus accidentogène.

Vue de la sortie vers Zone de l'Erette

vue de la sortie vers Grandchamps

Dans le sens opposé, en venant de Rennes les véhicules quittent la RN137 par une bretelle de décélération qui se termine sur un rond point (pas franchement sécurisant !) ou là encore la visibilité est limitée.

Compte tenu de l'augmentation de trafic cette zone deviendrait donc plus accidentogène.

Par ailleurs, il est écrit que l'accès à la plateforme se ferait par l'avenue des frères Lumières ce qui sous-entend que l'essentiel du trafic passerait devant le Mac Donald (avenue de l'Erette). Ce dernier est régulièrement encombré par de très nombreux véhicules à l'arrêt attendant pour se faire servir (empiétant sur la chaussée).

De plus le petit giratoire (près de Terrinov) n'est pas adapté aux poids lourds qui empiètent et manœuvrent difficilement sur ce dernier, avec le flux actuel. Par conséquent quid d'un trafic plus important ?

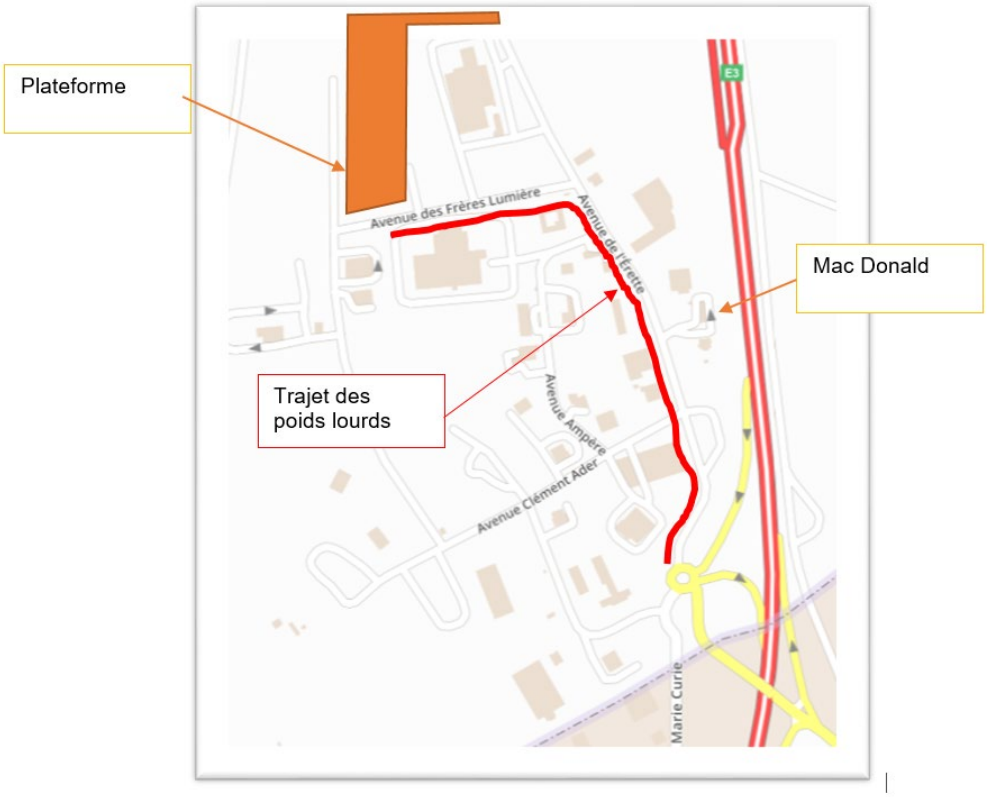

Ces diverses dimensions ont-elles été prise en compte lors des diverses analyse/étude ?

La sécurisation de ces « points d'accès » a t elle été prise en compte / retenue dans l'étude de risque ?

Qui aurait la charge financière des modifications et sécurisations de ces infrastructures ?

Une prise en charge par la société exploitant la plateforme est-elle envisageable ?

Malgré les hypothèses énoncées dans les divers documents, Il y a de fortes probabilité qu'une partie du trafic généré par cette plateforme vienne de l'axe Est/ouest (Fay de Bretagne / Nort sur Erdre). Ces véhicules traverseront donc le bourg d'Héric où le point névralgique est l'intersection des axes formés par les rues de l'église/ rue de la foret d'un côté et les rues de l'océan et de la république d'un autre côté. Ce trafic est régulé par des feux tricolore ou à certaines heures de la journée le carrefour est très encombré, source de bouchon dans le bourg.

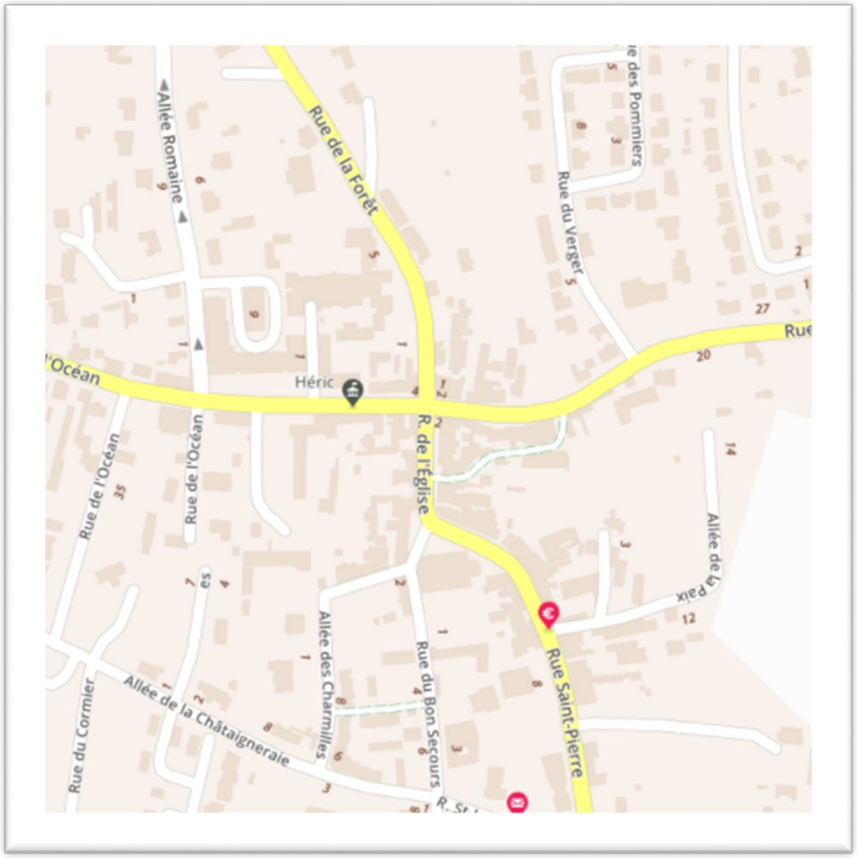

Vue de la rue de l'église

Vue de la rue de l'océan.

Le simple fait d'un croisement de poids lourds ou de car est déjà actuellement problématique, en particulier aux heures de sortie d'école.

L'environnement urbain ne permet pas de faire évoluer ce carrefour (à la place des feux) vers un giratoire qui améliorerait la fluidité des lieux.

Par ailleurs si ce flux de véhicules Est /Ouest devait effectivement passer par le bourg, au-delà du risque lié au transit des matières à risque voir dangereuses, la topographie du bourg et l'étroitesse des trottoirs mettrait en risque les piétons.

Par ailleurs ce flux passerait également devant le collège et les infrastructures sportives mettant en risque nos enfants ?.

Ces diverses dimensions ont-elles été prise en compte lors de l'étude risque ?

Le réseau de route allant du bourg vers la zone de l'Erette est-il dimensionné pour ce flux de véhicules supplémentaire ?

L'état du réseau routier entre le bourg et la zone de l'Erette permet-il de supporter ce flux supplémentaire ?

Qui supportera les travaux de remise en état lié à la dégradation de ces routes ? la commune d'Héric ?

Une prise en charge par la société exploitant la plateforme est-elle envisageable ?

2. Impact écologique de l'implantation d'une telle plateforme sur la commune.

Je ne reviendrais pas ici sur les excellents écrits et analyses faites par Monsieur Normand sur ce sujet de la biodiversité et sur les espèces protégées / vulnérables présentent sur site. Ces analyses doivent vous, en tant que commissaire enquêteur, alerter et donner lieu à demander à minima des compléments d'informations.

Ce qui me laisse un gout amer est d'avantage l'impression que ces impacts ont été, au mieux oubliés et au pire minimisés/cachés et ne reflètent donc pas, en l'état, les risques réels de cette implantation sur notre commune.

Dans un monde ou la biodiversité fond à vue d'œil, la raréfaction des espèces devrait être une priorité pour toute mise en place de telles structures.

Un tel projet est donc un non-sens écologique !

La zone d'activité de l'Erette a, selon moi, davantage vocation à permettre l'implantation de PME /ETI aux empreintes écologiques beaucoup plus faible plutôt que ce type de structure gigantesque de par leur dimension et les surfaces associées. Il faut également prendre en compte le fait qu'une plateforme logistique importante (46 000 m²) est déjà présente sur la zone de l'Erette. L'artificialisation des sols, induite par ce type de structure, y est donc déjà très excessive.

Par ailleurs, contrairement à ce qui est écrit dans les divers documents les parcelles XN 292, 294 et 296 étaient et sont toujours exploitées et doivent donc donner lieu à une compensation agricole.

De plus les incertitudes et contradictions entre les divers documents laissent le doute sur l'impact des nuisances sonores, en journée comme durant la nuit.

Enfin, l'impact environnemental lié aux émissions de CO2 des 150 à 200 camions par jour est également un non-sens écologique.

3. Risques lié à l'exploitation de cette plateforme logistique.

Dans le « résumé non technique de l'étude de danger » pourquoi « les matières dangereuses diverses en très faible quantités » ne sont pas prise en compte ?

Malgré ce qui est écrit dans l'étude de danger concernant « la navigation aérienne » il y a une base ULM (ULM 44- ULM Nantes) qui se trouve à 900m de l'Implantation de la plateforme.

Quel est l'impact de la présence de cette base ULM sur l'étude risque ?

Enfin le rapport d'inspection ICPE mentionne que « les pompiers pourraient être confrontés à des difficultés, voire une impossibilité opérationnelle de limiter la propagation d'un incendie ».

Est-il raisonnable d'autoriser l'exploitation de cette plateforme compte tenu de ce commentaire, compte tenu du manque de visibilité ou de transparence sur les produits stockés ?

Quel est la caserne de pompiers en charge de ce secteur ? Héric ?

Ce centre de pompiers dispose-t-il des équipements nécessaires pour intervenir en cas d'incendie en prenant en compte les dimensions du bâtiment (13m de hauteur) ?

Si Non, quelle collectivité devrait supporter financièrement les équipements permettant la lutte efficiente en cas d'incendie ? la commune d'Héric ?

La présence du collège Marcel Baron à environ 2.5km en cas d'émanation toxique a-t-elle été prise en compte ?

Voici les quelques questions que se pose un citoyen d'Héric sur un projet d'ampleur trop importante qui n'a pas sa place dans une petite commune de 6000 habitants et qui risque d'impacter fortement la vie de ses habitants si par malheur ce projet devait se réaliser.

D'avance merci de l'attention que vous avez porté à ces quelques lignes.

Héric, le 19/05/2021 Patrick Guchet